amU Facultés des arts, lettres, langues, sciences humaines
Aix Marseille Université

Scolarité ALLSH

Année universitaire 2026-2027

Date limite de remise :

04 septembre 2026

DEMANDE DE DÉROGATION POUR UNE INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE EN LICENCE

Le nombre d'inscriptions annuelles consécutives dans la même licence au sein d'AMU est limité à cinq et le triplement n'est pas autorisé, sauf décision contraire du jury.

☐ **+ de 2 inscriptions en L1**
☐ **+ de 2 inscriptions en L2**

☐ **+ de 1 inscription en L3** (Si déjà 5 droits d'inscription dans la licence)
☐ **+ de 2 inscriptions en L3**

N° étudiant

Nom de famille : …… Nom d'usage : ……

Prénom : ……

Diplôme : ……

Parcours type : ……

Année universitaire	Année de Licence Mention	Université	Crédits obtenus
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……

Avez-vous bénéficié du régime spécial d'études : ☐ Oui ☐ Non

Je sollicite du/de la Doyen/ne de l'UFR ALLSH une dérogation pour une inscription supplémentaire en licence

Mention : …… Date et signature de l'étudiant

……

Avis du Directeur des études ou responsable de licence	**Décision du responsable de la Commission pédagogique**
☐ Favorable ☐ Défavorable	☐ Favorable ☐ Défavorable
Motif du refus : ……	Motif du refus : ……
Date et signature	Date et signature

➢ **à joindre obligatoirement** :
- Lettre de motivation
- Relevé de notes pour chaque année universitaire mentionnée

Mis à jour le 14/05/2024